



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 10 février 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 06.02.2026 de l'entreprise JACQUET, 10 rue Charles Durant, 18000 BOURGES
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de restauration de la façade et du porche occidentale de l'église St Laurent d'Henrichemont
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

■ **Article 1^{er}** : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie à l'entreprise JACQUET, 10 rue Charles Durant, 18000 BOURGES, pour l'installation d'un échafaudage afin de permettre les travaux de restauration de la façade et du porche occidentale de l'église St Laurent d'Henrichemont à compter du 16.02.2026 et ce pendant 90 jours calendaires.

■ **Article 2^{ème}** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

■ **Article 3^{ème}** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260210-2026_015-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026
Publication : 11/02/2026

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 11 Février 2026